

COMPLEXE DE PAGES

32160 BEAUMARCHES

Téléphone : 05.62.69.14.30 - Télécopie : 05.62.69.14.39

administration@complexedepages.fr - www.complexedepages.fr



Compte-rendu de réunion 24 novembre 2022 IMPro

Début de séance de 14h00

Présents : Mr BARRI (représentant du personnel) - Mr BENIS (représentant des personnes accueillies) – Melle BEAUDOIN (représentante des personnes accueillies) - Mr BLED (directeur d'établissement) - Mme BROUSTE (chef de service) Mr CASSAING GUILAIN (représentant des personnes accueillies) — Mme CASTET (secrétaire de séance) – Mme CHARONDIERE (représentante du personnel) - Mr GESTA (Président de l'AMASSAG) – Mr LAHOZ (représentant des personnes accueillies) – Mr PEREZ (représentant des familles) - M. SAINT CRIQ (Directeur de l'AMASSAG).

Excusés : Mr CASTET (Maire et Conseiller général) – Mme NICOLAS (représentante des familles)

Invités :

Conseil de la Vie Sociale

Ordre du jour :

- Accueil des participants – présentation du nouveau bureau
- Suivi des préconisations du Conseil de la Vie Sociale du 19.05.22
- Questions des usagers
- Questions diverses et perspectives

⇒ Accueil des participants – présentation du nouveau bureau

⇒ Préconisations du dernier CVS du 19.05.22.

Concernant les questions posées au dernier CVS, des rencontres de suivi des préconisations ont eu lieu entre la direction, les représentants des élèves et du personnel.

ACTIONS A MENER VALIDEES EN CVS	RESPONSABLE	Suivi depuis le dernier CVS
Achat d'une console avec des jeux <i>Le matériel devra si possible être retiré auprès des équipe avec un jeune nommé responsable</i>	FSE Equipe éducative	19/05/2022 : l'achat de la console va être effectué en octobre 2022, par le FSE. 24/11/22 : les jeunes préféreraient faire l'achat de la PS4 car le coût est moindre et les possibilités de jeux quasi-identiques. L'achat de jeux et manettes reste également moins cher. L'achat est validé et peut être réalisé.
Etude de faisabilité de l'achat d'un extracteur de Jus	Sacha D, Bogdan L M	Achat réalisé
Marquage au sol pour le stop de la ferme et le parking de la blanchisserie	Vincent B	10/05/2022 : Les travaux de marquage du parking ESAT sont prévus pour fin 2022-début 2023, selon les chantiers de l'agent d'entretien. 24/11/22 : le marquage au sol et les panneaux vont être mis à jour maintenant que tous les projets institutionnels ont abouti (nouveaux services, EMAS... etc)
Préparation mur de l'école pour fresque	Alain S, atelier AMB	Les travaux sont planifiés 19/05/2022 : du retard a été pris dans la réalisation notamment en lien au nombre de chantiers-école extérieurs. 21.11.22 : les travaux ont débuté en juin 2022. Un projet manga est avancé pour être peint sur le mur.
Faire de la patinoire	Equipe + Jeunes	16/11/2021 : A programmer selon l'accord des jeunes, les consignes liées à la crise sanitaire, en tenant compte de l'éloignement géographique de ce type d'activités 19/05/2022 : l'activité peut être organisée comme tout autre activité. 24.11.22 : A programmer selon le maintien de ce souhait par les jeunes, les consignes liées à la crise sanitaire, et en tenant compte de l'éloignement géographique de ce type d'activités.
Achat d'un panier de basket amovible vers le self	Educateur sportif Equipe éducative	19.05.2022 : Achat validé lors du CVS 24/11/22 : l'éducateur sportif a fait une étude et sélectionné un matériel. L'achat peut être réalisé. Le panier sera installé en face de l'internat.
Partenariat cuisine/école pour confectionner des plats (quiches/pizzas/pâtisseries) et les vendre sur les marchés, pour financer les projets FSE	Enseignantes Educateur technique restauration	19.05.22 : A faire une étude de faisabilité (normes hygiène, prix d'un étalage au marché) 24/11/22 : actuellement, les repas à thèmes permettent de collecter des fonds pour le FSE. Ponctuellement, cette idée peut être mise en place par un porteur de projet.
Construire un mur/espace dédié pour les activités balle/pala/tennis/ballon dans la cour d'école	Enseignantes Educateur technique AMB	19.05.22 : La direction demande une étude de faisabilité et de lien 24/11/22 : le coût étant très onéreux, ce projet n'est pas retenu.
Achat d'une Chrome Cast	Equipe éducative	19.05.22 : Achat validé. Attention à l'utilisation qui peut en être faite (comme tous les multimédias) 24/11/22 : l'achat doit être fait.

⇒ Questions des personnes accompagnées

- Mettre en place un atelier massages et soins le mercredi après-midi au lieu d'aller acheter des sucreries
Au-delà de la demande d'atelier massage/soin, il peut également être modéré l'achat de sucreries.
Concernant la première demande, le métier de masseur ne s'improvise pas. Il faut une personne habilitée.
Au complexe de Pagès, deux personnes sont formées : la psychomotricienne (attention aux prises en charge et du temps à y consacrer) et la coordinatrice IMPro. Toutefois, selon leur emploi du temps, les prises en charge, il ne leur est pas possible à ce jour d'assurer ce type d'activité.
L'intervention d'une socio esthéticienne peut être envisagée. Cela a déjà été fait avec une coiffeuse professionnelle précédemment qui était intervenue.
L'établissement est sensible à la question du « prendre soin de soi » ; ainsi, ponctuellement, cette activité pourra être mise en place.
- Avoir des jeux de call of Duty, peut être avec la nouvelle console
Call of Duty est un jeu de guerre, violent. Il est interdit aux moins de 18 ans. Ainsi, autant au sein du foyer familial, l'utilisation de ce type de jeu relève de l'autorisation des parents, autant dans un établissement médico-social, les professionnels se doivent d'être vigilant (tant sur les achats que sur les jeux qui pourraient être ramenés du domicile).
Une attention est portée sur les jeux violents qui pourraient générer de la violence, de l'énerverment et de la frustration dans le comportement des personnes accompagnées.
Actuellement, le temps de jeu de console est d'environ une heure par jour pour les jeunes.

Toutefois, l'établissement peut jouer un rôle d'accompagnement dans la gestion des jeux vidéo notamment en ligne, tout comme cela a pu être le cas dans l'autorisation de fumer ou d'utiliser le téléphone portable.
- Idée pour le prochain voyage : partir avec l'IMPRO en Andalousie
Le prochain voyage n'est pas encore décidé. Les personnes accompagnées et les professionnels rentrent d'un séjour à Rome. Le bilan de ce voyage est très positif et effectivement, crée l'envie de repartir. La question se posera d'ici un à deux ans.
- Un punchingball à Pagès pour ceux qui sont énergiques
Un sac de frappe existe au gymnase mais peu de personnes accompagnées l'utilise.
L'établissement attire l'attention à une utilisation faite hors activité encadrée. Pour ce genre de demande, il faudra toujours un professionnel pour l'utiliser.

Il peut être envisagé la mise à disposition d'un punching ball moins loin que le gymnase pour y avoir accès plus facilement.
Cette demande mérite d'être approfondie auprès des personnes accompagnées.

⇒ Suivi Démarche Qualité

Nouveau décret CVS :

Un décret est sorti en date du 25 avril 2022 venant modifier le décret initial. Ce décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023

Les principales modifications sont les suivantes :

↳ une composition élargie :

- le cvs s'ouvre dorénavant aux associations ou groupements représentant les personnes accompagnées et les familles, ou encore les bénévoles internes aux structures.

Toutefois, le cvs comprendra à minima :

- 2 représentants de personnes accompagnées
- 1 représentant des professionnels
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire.

A noter : le nombre des représentants des personnes accueillies et de leur famille, doit toujours être supérieur à la moitié du nombre total de membres du conseil.

↳ La participation d'autres acteurs :

- Pourront demander à assister aux cvs
 - 1 représentant du CD
 - 1 représentant de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation
 - 1 représentant du CD de la citoyenneté et de l'autonomie
 - La personne qualifiée
 - Le représentant du défenseur des droits

↳ L'accroissement des compétences du conseil

- Donner son avis et faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service
- Etre associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement en particulier le volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.
- Etre entendu lors de la procédure d'évaluation
- Etre informé des résultats et associé aux mesures correctrices à mettre en place.
- Orienter les demandeurs vers les personnes qualifiées

↳ Autres informations :

- Chaque année, le conseil rédige un rapport d'activité que son président présente à l'instance compétente de l'organisme gestionnaire.
- Le cvs peut rendre un avis préalablement à la mise en place d'autres formes de participation dans le cadre de la démarche qualité

- Enfin, le président du cvs assure l'expression libre de tous les membres de l'instance.

Groupe Promotion de la bientraitance – Veille de la maltraitance :

séance du 24 mai 2022

Conclusions :

Les Sanctions

- Mettre en place une formation sur la sanction éducative bienveillante pour accompagner les professionnels dans la prise de décision disciplinaire.
- Constituer un groupe « commission de discipline » à la prochaine rentrée scolaire sur la base du volontariat.

Easy :

- Affiner les messages qui touchent à l'intime, tant sur le contenu que sur les destinataires.

Secret partagé :

- Rappel que les informations orales ou écrites, entre professionnels, relèvent toutes sur secret partagé.
- Toutes informations nécessaires à l'accompagnement doivent être transmises.

Evaluation

Début octobre, nos autorités nous ont transmis le calendrier fixant à la date du 31 décembre 2023 la remise des rapports d'évaluation pour l'ESAT et le FH.

Ainsi, contacts pris auprès des organismes accrédités. 19 devis reçus sur 36 demandes effectuées. Une fourchette de prix de 5000 € à 26 250€ pour deux rapports d'évaluation.

Une formation partenariale avec Pauilhac sur l'assimilation du nouveau référentiel a été dispensée.

3 méthodes à appliquer auprès :

- des personnes accompagnées (méthode : accompagné traceur)
- des professionnels (méthode : traceur ciblé)
- des autorités (audit système)

Un vocabulaire très généraliste nécessitant une reformulation des items à destination des personnes accueillies. Accompagnement par Mme FAUCHET, (ancienne évaluatrice du Complexe de Pagès) les 8 et 9 décembre, par le biais d'une formation de l'accompagné traceur .

Points particuliers pour le CVS

-10 critères spécifiques en lien avec le CVS

VOIR ANNEXE

Grille spécifique CVS			
	Critères	Élément d'évaluation	Questions évaluatives
Critère	1.3.1 La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.	- Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale.	- La CVS a-t-elle été sollicitée lors de la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service ? - Comment avez-vous pu participer à ces réflexions ? - Votre avis a-t-il été pris en compte ? - Avez-vous pu contribuer à la révision des outils favorisant leur compréhension ?
Critère	1.5.1 La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à d'autres formes de participation.	- Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale.	- Comment s'organisent les rencontres du CVS au sein de la structure ? - Comment participez-vous à l'élaboration de l'ordre du jour ? - Comment répondez-vous les questions des personnes que vous représentez ? - Comment votre implication est-elle recherchée ?
Critère	1.5.2 La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.	- Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale.	- Chaque réunion de CVS donne-t-elle lieu à l'élaboration d'un compte rendu ? - Y avez-vous facilement accès ? - Savez-vous si ce compte rendu est facilement accessible pour les personnes accompagnées ?
Critère	3.1.1 L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs.	- Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale.	- La stratégie de bientraitance est-elle inscrite au CVS ? - Avez-vous pu contribuer aux discussions relatives à la bientraitance dans l'ESSMS ?
Critère	3.2.2 L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées.	- Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale.	- Pouvez-vous aborder toute question relative à l'organisation des espaces au sein du l'ESSMS ? - Êtes-vous force de proposition ? - Votre avis est-il sollicité sur les travaux engagés par l'ESSMS et les nouveaux équipements permettant d'améliorer le cadre de vie des personnes accompagnées ?
Critère	3.10.1 L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.	- Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale.	- La démarche d'amélioration continue de la qualité de l'ESSMS est-elle partagée avec vous ? - Pouvez-vous faire des propositions d'actions ?
Critère	3.10.2 L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques.	- Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale.	- Des points réguliers sont faits au CVS sur la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue de la qualité ? - L'analyse de la satisfaction des personnes accompagnées fait-elle l'objet d'une discussion au CVS ? - Pouvez-vous proposer des axes d'amélioration dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité ?
Critère	3.12.2 L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.	- Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale.	- Un bilan des plaintes et réclamations vous est-il systématiquement présenté par l'ESSMS ? - Les mesures correctives apportées font-elles l'objet d'une discussion au CVS ?
Critère	3.13.2 L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes.	- Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale.	- Un bilan des événements indésirables vous est-il systématiquement présenté ? - Les mesures correctives apportées font-elles l'objet d'une discussion au CVS ?
Critère	3.14.1 L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.	- Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale.	- Le plan de gestion de crise et de continuité de l'activité fait-il l'objet d'une discussion au CVS ? - L'actualisation du plan de gestion de crise et de continuité de l'activité fait-elle l'objet d'une discussion au CVS ?

HAS - Manuel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux - mars 2012

une autoévaluation au sein du Foyer/ESAT va être débutée sur le premier semestre 2023.

Ainsi,

Convocation du groupe qualité pour acter les démarches

Appropriation du référentiel

Constitution de groupe de travail pour répondre aux critères

Sélection des accompagnés traceurs

Entretiens

Analyse des premiers résultats et plan d'actions

L'évaluation par un évaluateur externe accrédité s'effectuera sur le 2nd semestre 2023

⇒ Questions diverses et perspectives

Point sur l'IMPRO sur les 6 derniers mois

Redéploiement de l'offre de formation

Une réorganisation s'est mise en place en ce début d'année scolaire. Cyril remplace Nicolas pour maintenir la formation en restauration externalisée tout en proposant des formations en lien avec la RSFP.

L'établissement maintient la valorisation par le diplôme pour chaque jeune quel que soit la formation choisie. Le complexe élargit ses champs d'intervention en matière de formation professionnelle et de terrain de stage (boulangerie, mécanique, horticulture...)

Ainsi, nous accueillons au sein de l'équipe éducative Noémie ARRICASTRE, Laury LEYGUE et Anthony WASLET.

Visite de Mr CAZENEUVE, député du Gers :

En date du 24 mai 2022, l'établissement a eu une visite de courtoisie de la part de Monsieur CAZENEUVE, député du Gers.

Monsieur CAZENEUVE souhaitait découvrir les établissements et les services proposés au Complexe de Pagès. Les échanges ont concerné le nombre de personnes accueillies, les parcours des personnes, inclusion...

En suivant, nous avons pu faire une visite rapide et rencontrer quelques personnes accueillies et professionnels.

Recours à la personne qualifiée

La désignation des personnes qualifiées dans les ESMS du département du Gers a été actualisée à compter du 30 mai 2022.

Mr BLED fait désormais parti des personnes pouvant être sollicitées à ce titre. La liste est affichée et insérée dans les documents issus de la loi 2002-2.

Loi EGALIM :

Intervention de Mme CHAMPOMIER quant à l'amélioration de plusieurs points du point de vue alimentaire :

- Accompagnement par le CD32 quant aux dispositions de la loi EGALIM (plan alimentaire, écocitoyenneté, fournisseurs locaux et bio.)
- Accompagnement par une diététicienne à partir de décembre 2022. Présence à la commission menu.
- Application sur les repas du soir du lundi soir au jeudi soir sur les communs.

La séance est levée à 15h40

Président du CVS



B. BLED
Directeur

